



Séance du 13 novembre 2008

N°2008.11.A.2.2.

OBJET : RAM - FESTIVAL JEUNE PUBLIC "CIRCUIT BISCUIT"

Le treize novembre deux mille huit, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - M. BRASSE - Mme TRECUL - M. DESTOUCHES
- Commune de Montbazou : M. REVECHE - M. GAILLARD - Mme GINER - Mme RENAUD
- Commune de Monts : M. DURAND - M. MAURICE - Mme MEAUX - M. GRILLET
- Commune de Saint-Branchs : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - Mme MASVEYRAUD
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. ROINET

Absent excusé : M. CARPENTIER

Pouvoir : M. CHAGNON à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves BRASSE

Dans le cadre du Festival Jeune Public "Circuit Biscuit" (Eveil Culturel Petite Enfance), la Régie Autonome Culturelle de la Ville de Joué lès Tours, en partenariat avec le Conseil Général d'Indre et Loire et la Caisse d'Allocations Familiales Touraine, organisent en itinérance le spectacle "Maintenant, j'ai grandi" du 6 novembre au 16 décembre 2008 présenté par la Compagnie Cincle Plongeur.

Quatre représentations vont être données :

- le 15 novembre 2008 à 17h à la Salle des fêtes de Truyes,
- le 20 novembre 2008 à 10h à la Salle des Fêtes de Veigné,
- le 7 décembre 2008 à 17h à l'Espace Jean Cocteau à Monts,
- le 15 décembre 2008 à 10h à la Salles des Fêtes de Sorigny.

Le nombre de spectateurs ne doit pas dépasser 80 personnes (enfants et adultes compris).

La Communauté de Communes du Val de l'Indre s'engage à verser à la Régie Autonome Culturelle - Espace Malraux et sur présentation d'une facture, la somme de 2 725,64 € (pour 4 séances).

Ces représentations s'adressent aux parents et aux enfants de moins de 4 ans, et aux assistantes maternelles du territoire de la CCVI à titre gratuit. L'accès aux places sera géré par les animatrices des relais sur inscription.

La Communauté de Communes s'engage à produire un bilan de cette prestation, restitué à la Régie Autonome de Joué lès Tours, fin janvier 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'organiser** les 4 représentations à Truyes, Veigné, Monts, et Sorigny ;
- **De s'engager** à verser à la Régie Autonome Culturelle la somme de 2 725,64 € ;
- **De produire** un bilan fin janvier 2009 ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

25 NOV. 2008

Publié ou notifié le :

27 NOV. 2008

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND